

O.M.S.

Office Municipal des Sports



Tourcoing

Office Municipal des Sports
Centre Municipal Isabelle Villez
30 avenue Millet –
59200 TOURCOING

Tél. : 03 59 63 44 64
Fax : 03 59 69 70 61

COMPTE RENDU

Conseil d'Administration
Du 10.06.2025

Présents : S. ACHIBA, G. ALCARAZ, B. BECUE, J.P. BRUNNEVALLE, I COTTEL, S. DEKEUKELAERE, N. DELCOURT, P. DUMORTIER, T. FERRAILLE, L. GHILMANOU, J. LIAGRE, M.P. MARRANT, J. MEERSSEMAN, D. RONDELAERE, V. BOURDIN

Excusés : R. DELMOTTE, D. LEROY, C. RACHDI, Mr. TALPART, M.C. LEJEUNE, J.M. VUYLSTECKER

ORDRE DU JOUR :

- Commission Animation : Patronages
Fête du Sport : Communication
- Commission Haut Niveau – Ecole des Sports
- Questions diverses

COMMISSION ANIMATION

Patronages :

Les demandes faites à ce jour sont validées, en ajout la demande faite l'UST Danse (Gala 28.06.2025)

Isabelle Cottel précise qu'à réception de la demande, un accusé est envoyé au demandeur. Selon la validation en commission un mail précisant l'accord sous condition d'apporter ainsi que les éléments justificatifs à fournir (bilan sportif).

Fête du Sport :

Mme COTTEL souligne qu'il s'agit d'une volonté Municipale d'en faire un évènement commun avec le Forum des Associations de la MDA. Ces évènements coïncident avec la réouverture du Complexe Léo Lagrange (après les trois années de travaux).

La participation des associations à la Fête du Sport a toujours été gratuite. L'organisation commune rencontre une difficulté de mise en place car l'inscription au Forum est payante, à savoir 20€ pour une association adhérente MDA, et pour les non adhérents 65€. Lors d'une première rencontre, la MDA a émis un avis négatif pour la gratuité pour les clubs sportifs affiliés OMS. Monsieur ACHIBA devait contacter le Président de la M.D.A pour garantir une inscription à minima soit 20€ (au même titre que leurs adhérents).

Contre sur le principe du paiement, souhaitant garder la gratuité de la participation des clubs affiliés à la Fête du Sport, la Commission Animation propose d'inscrire cette évènement sur l'enveloppe PATRONAGE. On peut estimer le nombre de clubs affiliés à 20/25 pour un montant de 20€/club.

La commission animation présentera sa demande de patronage. Monsieur ACHIBA souhaite qu'une incitation soit faite vers les clubs OMS à s'affilier à la MDA. Les membres présents indiquent qu'il s'agit d'une décision propre à chaque club et que l'OMS n'a pas à intervenir dans le fonctionnement des clubs.

Plusieurs membres élus souhaitent qu'il soit précisé au compte rendu qu'ils émettent un avis négatif sous toute forme de facturation pour la participation des clubs à la fête du sport et regrette que ce le soit sur les subventions allouées à l'OMS pour les clubs.

Mme COTTEL rappelle que l'OMS n'a pas les forces humaines pour organiser la Fête du Sport : l'installation de stands, des praticables. Pour une meilleure coordination, il est convenu que les inscriptions des clubs affiliés se fassent directement via le lien de la M.D.A.

Un point est programmé avec le référent de la MDA pour valider le nombre de clubs inscrits et l'organisation sur place, en collaboration avec le service des sports.

L'OMS n'a pas d'outils de communication. Lors de la dernière réunion de la commission animation, il a été validé de faire appel à un graphiste pour la création d'outils de communication OMS :

1) création d'un logo pour clubs affiliés. Son affichage permettra l'identification des clubs affiliés sur les stands (et sera fourni ensuite pour outils de com des clubs affiliés)

Proposition de 3 projets – le spécimen n°1 est approuvé et retenu par les membres présents du CA (ci-dessous),



2) création pour un stand parapluie

Proposition de deux modèles : les textes sont repris du site Internet et création d'un QR Code pour accès aux différents dossiers gérés par l'OMS. L'un des 2 modèles est préféré avec les modifications suivantes :

- Pour l'item communication, changer le dessin par un haut-parleur
- la phrase « Rôle de facilitateur » à modifier si possible
- Pour l'item Sport santé/handisport : Mettre un logo cœur à la place du fauteuil roulant/sigle handicap

Question : pourquoi des ballons de basket tenus par les jeunes sur le modèle 2.

Madame Cottel indique que la consigne auprès du graphisme était la représentation du sport (sans précision). Les photos utilisées sont libres de droits. Les membres souhaiteraient que d'autres sports puissent être valorisés (La photo ne montre que ses sports de ballon). La demande sera faite auprès du graphiste pour la faisabilité du changement demandé sans tronquer l'image initiale. La proposition 2 est retenue (avec des modifications) et approuvées par les membres présents du C.A. Le projet modifié sera joint au compte rendu.

Mr. ACHIBA souhaite avoir des précisions pour le logo (que souhaite-il représenter ?) et souhaiterait ajouter sur celui-ci : FETE DU SPORT.....

Madame Cottel indique que ce sujet n'avait pas été abordé lors de la commission animation et qu'aucun mot d'ordre ne lui avait été donnée en ce sens. Le logo est la création personnelle du graphiste sans consigne particulière hormis (OMS – Club affilié - couleurs). D'autre part, ce logo se veut être un outil de communication pour les animations futures, un sigle à ajouter pour les clubs affiliés et non spécialement pour l'événement. Un document spécifique pourrait être fait pour les stands lors de la Fête du sport.

Selon les entretiens avec la MDA, une affiche commune aux 2 événements FETE DUSPORT/FORUM devrait être prévue. Monsieur Achiba souhaite que Mme Bourdin se rapproche avec le service communication de la Ville

Celle-ci précise attendre les inscriptions pour connaître le matériel à demander pour les démonstrations proposées.

La communication de la MDA est déjà publiée. Mr ACHIBA va revoir avec la M.D.A. et appellera le Président à ce sujet.

HAUT NIVEAU

Les membres présents sont informés que les propositions, faites lors de la dernière commission, ont été données à la Ville, dès le lendemain de celle-ci pour inscription au prochain conseil municipal, Les membres s'étonnent de ce procédé qui passe outre des décisions du CA. Monsieur Achiba indique que sa décision était motivée pour éviter un potentiel retard sur le versement vers clubs si la ligne budgétaire n'était pas inscrite sur ce conseil municipal. Les membres n'approuvent pas cette décision qui a été prise sans la validation des membres prévue lors de ce CA de l'OMS.

Monsieur Achiba précise que si les propositions, faites par la commission, ne sont pas approuvées, il sera possible de modifier la demande sur l'ordre du jour du Conseil Municipal. Il ne souhaitait pas prendre de retard pour le versement auprès des clubs.

Monsieur Brunnevalle présente au débat les tableaux corrigés suite à la commission :

- Les athlètes des ENT ne sont plus concernés car le club a disparu.
- Pour le TLM, le statut d'un joueur (TIZI OUALOU Amir) pose question. Monsieur Achiba a confirmé son statut amateur suite à son appel auprès du président du club PRO. Toutefois, et comme il lui avait été demandé, la commission a questionné le club TLM Amateur. La réponse de la présidente du club TLM Amateur concernant ce joueur confirme son statut de joueur PRO. Statut qui est confirmé par Mr. Dumortier, membre du club, présent au CA.

Les membres présents relèvent la non cohérence dans ces retours. Toutefois, les sommes allouées ayant été déjà inscrites pour le prochain conseil municipal, les membres décident de ne pas corriger la somme versée pour ce joueur (800€).

Grille de Haut niveau : le CA doit se prononcer sur le statut du TLM dans la grille de haut niveau tourquennois. En effet, pour les membres de l'OMS, le championnat dans lequel évolue cette équipe ne répond pas aux critères de l'OMS pour cette grille à points, à savoir la montée ou la descente selon le classement (comme pour les autres disciplines). La commission propose de reléguer le TLM au niveau 3. Le club TLM émergera à 3 points soit 17 550€. A noter que suite à cette baisse de niveau, c'est la valeur du point pour l'ensemble des clubs qui augmente.

Mr. Achiba attire l'attention des membres du CA sur l'enjeu financier pour le TLM Amateur qui perd une partie de sa subvention. Les élus de l'oms souligne qu'ils sont motivés par un soucis d'équité envers l'ensemble des clubs inscrits sur cette grille budgétaire sans vouloir nuire au TLM amateur. La proposition est mise au vote. A savoir :

- ✚ Contre 2 voix
- ✚ Abstention 1 voix
- ✚ Pour 10 voix

Validation de la décision concernant le TLM Amateur. La proposition de grille Haut Niveau sera inscrite au Conseil Municipal le 16 juin prochain pour délibération.

QUESTIONS DIVERSES

- Mme Cottel nous informe de la publication du décret n° 2025-435 du 16 mai 2025 qui introduit de nouvelles mesures concrètes en matière de prévention. Tous les établissements sont tenus d'afficher, en un lieu visible de tous, une information sur les dispositifs permettant de recueillir les signalements, orienter et accompagner les personnes victimes ou témoins de :

- Violences physiques ou morales

- Propos discriminants
- Bizutage, emprise
- Non-dénonciation ou complicité de ces faits

Elle souhaite savoir si le service des sports a prévu cette affichage dans les bâtiments sportifs municipaux.

Mme Bourdin confirme la mise en place par le service communication et le service des sports.

- Mr Alcaraz et Mr. Delmotte ont organisé une réunion pour information sur la constitution de dossier de subvention. Celle-ci a réuni 9 clubs (18 personnes)
- Mr Alcaraz a recueilli les informations sur les clubs affiliés qui permettra l'alimentation d'un petit livret regroupant les Associations OMS. Celui-ci sera publié pour la rentrée 2025/2026.
- Le dossier Sport pour Tous sera envoyé par mail aux clubs le 15 juin prochain.
- Mme BOURDIN, suite à une réunion avec M.C. Lejeune et AS. Wagnon, distribue un imprimé établi après l'enquête sur la Vie Associative. Celui-ci sera envoyé à l'ensemble des clubs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du CA est levée.